



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Albanie

Question écrite n° 68395

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le projet de réouverture du lycée français de Tirana (Albanie). En effet, dans divers écrits et entretiens avec les médias, le président albanais, M. Rexhep Meidani, a indiqué que, à l'instar du célèbre écrivain Imail Kadaré, beaucoup d'Albanais parlent ou comprennent le français et que cette importante communauté francophone attend avec impatience la réouverture totale du seul lycée français présent en Albanie (établissement qui avait été fermé en 1939 par le régime communiste). S'il est vrai que certaines classes ont redémarré en septembre 2001, il n'en demeurerait pas moins vrai que subsisteraient de nombreuses difficultés de financement du côté français qui expliqueraient pourquoi cet établissement n'a pas encore réouvert totalement ses portes. Or la question de l'engagement financier de la France sur le plan du soutien à la francophonie et à la culture française en Albanie se posera avec plus d'insistance lorsque sonnera l'heure de concrétiser l'autre projet dont rêve l'intelligentsia albanaise : la création d'un grand centre culturel français. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande, donc, à la fois, de lui indiquer s'il entend prendre au plus vite toutes mesures nécessaires afin de faire procéder à la réouverture complète et dans les meilleurs délais du lycée français de Tirana, ainsi que les grandes lignes de la politique qu'il entend mener à l'avenir en vue de renforcer de façon notable la présence culturelle et linguistique de la France sur le sol albanais.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères n'a pas été saisi à ce jour d'une demande d'ouverture d'un lycée français à Tirana. Dans une telle éventualité, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, établissement public sous la tutelle du ministère des affaires étrangères, étudiera avec attention les possibilités d'homologation de la structure scolaire proposée et les moyens d'un soutien financier, administratif et pédagogique. En l'état actuel, les efforts portent principalement, en matière scolaire et linguistique, sur le soutien aux sections bilingues des établissements existants et la formation des enseignants et inspecteurs francophones. Dans le domaine culturel, le ministère des affaires étrangères n'envisage pas dans l'immédiat la création d'un centre culturel mais préfère s'appuyer sur le réseau particulièrement actif des alliances françaises, dont il a d'ailleurs doublé pour 2002 le montant de ses subventions.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68395

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6265

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 446